

Délibération n°

D_2023_03_20_02

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 7
- Absents : 6
- Pouvoirs : 1
- Suffrages exprimés : 7
- * pour : 7
- * contre :
- * abstentions :

Date de la convocation :

8 mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALES (C.C.A.S.)**

Séance du 20 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt mars à 20 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SALES s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mr TRANCHANT Yohann, Président du C.C.A.S. de SALES.

Membres présents : Mr TRANCHANT Yohann, Président du CCAS, Mr ALLARD Hugues, Vice-Président du C.C.A.S. et Mmes Mrs BERTHOD ONFROY Rémy, BISTON Sylvain, FALGUERE Nathalie, MANGIN Michèle, MEDIAVILLA Mario, membres du C.C.A.S.

Absente excusée ayant donné procuration : Mme MEDIAVILLA Christine – procuration à Mr MEDIAVILLA Mario.

Absentes excusés : Mme BROISSAND Fabienne et Mme ROLLIER Valérie

Absents : Mmes BLONDE Séverine, FRANI Christine et Mr GEY Gérard

Secrétaire de séance : Mme Michèle MANGIN

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Président du Conseil d'administration pour présider au vote du compte administratif,

Pour ce point de l'ordre du jour, Monsieur le Président se retire au moment du vote et passe la parole à Monsieur Hugues ALLARD, Vice-Président.

Monsieur Hugues ALLARD détaille le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section d'exploitation

| | |
|--------------------------------------|-------------------|
| Dépenses nettes..... | 12 985.20 Euros |
| Recettes nettes..... | 6 612 Euros |
| Résultat de l'exercice | - 6 373.20 Euros |
| Résultat antérieur reporté N-1 | + 12 006.54 Euros |
| Résultat de clôture..... | + 5 633.34 Euros |

Section d'investissement

| | |
|--------------------------------------|------------|
| Dépenses | 0.00 Euros |
| Recettes..... | 0.00 Euros |
| Résultat de l'exercice | 0.00 Euros |
| Résultat antérieur reporté N-1 | 0.00 Euros |
| Résultat de clôture..... | 0.00 Euros |

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le compte administratif 2022,

Ainsi fait à Sales, les jours, mois et an susdits.



Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa télétransmission le :
Et de la publication le :



Extrait conforme au registre des délibérations.
Fait à Sales, le 21/03/2023

Le Président du C.C.A.S.
Yohann TRANCHANT



Le secrétaire de séance
Michèle MANGIN

